

# COMITÉ TRANS DU CQGL



## Plan de revendications trans

Présenté au ministre de la Justice

Avril 2012

Document réalisé par les membres du Comité trans du CQGL

**Coordonnatrice du Comité**

Julie-Maude Beauchesne, directrice des communications du CQGL

**AlterHéros**

Élyse Bourbeau, représentante

**Action santé travesti(e)s et transsexuel(le)s du Québec (ASTT(e)Q)**

Nora Butler Burke, coordonnatrice

**2110 Center for gender advocacy**

Gabrielle Bouchard, coordonnatrice

**Confédération des syndicats nationaux (CSN)**

Dominique Dubuc, déléguée du Comité confédéral LGBT

**Coalition jeunesse montréalaise de lutte à l'homophobie (CJMLH)**

Bruno Laprade, président

**Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL),**

Karol Ann Ladouceur, membre du conseil d'administration

**PolitiQ queers solidaires**

Billy Hébert, délégué

**Projet 10**

Max Primeau, représentant

**Françoise Susset**

Psychologue, co-fondatrice de l'Institut pour la santé des minorités sexuelles

**Maude Demers**

Militante

Libre d'utilisation avec mention de la source.

Conseil québécois des gais et lesbiennes

C.P. 182, succursale C

Montréal (Québec)

H2L 4K1

514 759-6844

[www.cqgl.ca](http://www.cqgl.ca)

[info@cqgl.ca](mailto:info@cqgl.ca)

Plan de revendications trans

Comité trans du Conseil québécois des gais et lesbiennes

Avril 2012



Monsieur Jean-Marc Fournier  
Procureur général du Québec  
Ministre de la Justice  
Ministre responsable de la lutte contre l'homophobie

Ministère de la Justice  
Édifice Louis-Philippe-Pigeon  
1200, route de l'Église  
9<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1V 4M1

**Objet :** Dépôt du Plan de revendications trans

---

Monsieur le ministre,

C'est avec un très grand plaisir que le Comité trans du Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) dépose aujourd'hui son *Plan de revendications trans* dont les principaux objectifs sont d'assurer l'égalité juridique des personnes transsexuelles et transgenres, ainsi que l'amélioration de leur bien-être et de leur qualité de vie.

Ce document est le fruit d'une démarche entreprise en mai dernier à la suite du dépôt du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie. Bien que les membres des communautés trans se soient réjouis de voir plusieurs mesures concernant les personnes transsexuelles et transgenres y être intégrées, les membres du comité estiment que le gouvernement doit faire davantage afin de leur assurer la pleine égalité juridique et une plus grande inclusion sociale.

C'est pourquoi la quasi-totalité des organismes trans ou ayant un volet trans ont accepté l'invitation du CQGL de participer à la création d'un espace de concertation permettant de faire avancer les dossiers d'intérêts pour les populations transsexuelles et transgenres. Ainsi, les groupes ont pu travailler, depuis plusieurs mois, sur une base de revendications qui viendraient compléter les actions déjà inscrites dans le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie 2011 – 2016.

La coordination de ce comité a été confiée à Julie-Maude Beauchesne, directrice des communications au CQGL, qui avait eu la charge, dès 2005, de représenter les communautés trans lors des travaux du Groupe de travail mixte de lutte contre l'homophobie encadrés par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Ces travaux, comme vous le savez, ont mené au rapport *De l'égalité juridique à l'égalité sociale : vers une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie* duquel découle l'actuel plan d'action de lutte contre l'homophobie.

Le Comité trans du CQGL regroupe les organismes AlterHéros, Action santé travesti(e) et transsexuel(le) du Québec (ASTT(e)Q), le 2110 Center for gender advocacy, la Coalition

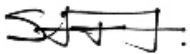
jeunesse montréalaise de lutte contre l'homophobie (CJMLH), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), PolitiQ Queers solidaires et Projet 10, ainsi que la psychologue Françoise Susset et les militantes Maude Demers et Karol Ann Ladouceur. Ensemble, ils et elles possèdent toute l'expertise et l'expérience nécessaires ayant permis l'élaboration du *Plan de revendications* que nous vous transmettons aujourd'hui.

Pour nous, ce plan représente toute l'importance et l'urgence d'agir afin d'améliorer la vie des personnes trans. D'autant plus que les dernières statistiques démontrent que 27% des personnes transsexuelles et transgenre, en attente de services adéquats, ont commis une tentative de suicide.

Connaissant toute votre sensibilité et votre préoccupation envers le dossier trans, nous savons que vous saurez porter une attention toute particulière à chacune de ces revendications inscrites dans ce document, lesquelles représentent le consensus d'un travail de concertation exceptionnel.

En terminant, permettez-nous de réitérer notre entière collaboration dans ce dossier afin qu'ensemble, nous puissions accroître de manière considérable la qualité de vie des personnes transsexuelles et transgenres au cours des prochains mois et des prochaines années.

Veillez agréer, monsieur le ministre, toute notre reconnaissance et nos salutations les plus chaleureuses.



Steve Foster  
Président-directeur général  
Conseil québécois des gais et lesbiennes  
president@cqgl.ca  
514-759-6844



Julie-Maude Beauchesne  
Coordonatrice du Comité trans  
Conseil québécois des gais et lesbiennes  
adjointe@cqgl.ca

## LEXIQUE

*Note : Afin de bien de saisir les définitions présentées ci-dessous, il importe de comprendre qu'elles ne sont pas construites pour imposer une identité aux personnes trans, mais plutôt pour bien comprendre quelle utilisation ces personnes peuvent faire de ces termes.*

**Cis** : Le préfixe « cis » signifie « rester du même côté ». Généralement la forme abrégée pour désigner les « personnes cissexuelles » ou « personnes cisgenres ».

**Expression de genre** : Manière qu'une personne a d'extérioriser et d'exprimer son identité à un genre, masculin ou féminin, ou encore quelque part entre ces deux pôles, et ce, indépendamment de son sexe physique.

**Identité sexuelle / identité de genre** : Sentiment profond et incontournable d'appartenir à un sexe ou à un genre à son sexe physique. Une personne peut ainsi s'identifier comme homme, femme, comme être masculin ou féminin, ou encore se situer quelque part entre ces pôles. Comme elle reflète la vision intérieure qu'une personne a d'elle-même, l'identité sexuelle ou de genre peut demeurer invisible au regard des autres.

**Personne cissexuelle** : Contraire de personne transsexuelle. Personne dont l'identité sexuelle correspond à celle de son sexe de naissance.

**Personne cisgenre** : Contraire de personne transgenre. Personne dont l'identité de genre correspond à celle qui lui a été imposée dès la naissance.

**Personne transsexuelle** : Désigne une personne qui s'identifie au sexe opposé à son sexe de naissance et qui entreprend ou a complété des démarches (qui peuvent être d'ordre sociales, légales et/ou médicales) visant à réduire ou éliminer le conflit qu'elle vit entre son sexe de naissance et son identité sexuelle.

**Personne transgenre** : Désigne une personne qui ne s'identifie qu'en partie ou pas du tout à l'identité de genre qui lui a été imposée dès la naissance et qui entreprend une démarche visant principalement l'acquisition d'une reconnaissance sociale de son identité de genre. Cette démarche peut également être accompagnée de changements physiques.

**Trans** : Le préfixe « trans » signifie « traverser de l'autre côté ». Généralement la forme abrégée de « transsexuel(le) » et/ou de « transgenre ». Ce terme est également utilisé dans un sens inclusif.

**Transition** : Désigne le processus physique et émotionnel dans lequel une personne s'engage lorsqu'elle abandonne le rôle social associé au sexe de naissance pour cheminer vers une représentation plus juste de son identité sexuelle ou de genre. Ce processus est différent pour chaque individu puisque les besoins diffèrent d'une personne à une autre.

**Transphobie** : Toutes les attitudes négatives pouvant mener au rejet et à la discrimination, directe et indirecte envers des personnes transsexuelles, transgenres et travesties, ou à l'égard de toute personne qui transgresse le genre, le sexe ou les normes et représentations relatives au genre et au sexe.

*À noter que ces attitudes transphobes peuvent provenir autant d'individus que de groupes ou encore d'institutions.*

**WPATH / CPATH** : Acronyme de la World Professional Association for Transgender Health, autrefois connue sous le nom de Harry Benjamin International Gender Dysphoria Association. Il s'agit d'un regroupement professionnel composé de psychiatres, d'endocrinologues, de chirurgiens, et d'autres professionnels de la santé qui travaillent auprès d'une clientèle trans. La WPATH n'a qu'une seule organisation nationale affiliée, l'Association Canadienne des professionnels en santé des personnes transsexuelles ou CPATH.

## PRÉSENTATION

Contrairement à la croyance populaire, le militantisme trans n'est pas nouveau. Les personnes transsexuelles et transgenres sont des militants et des militantes de la première heure, même si on les a longtemps associées aux combats homosexuels. Elles étaient parmi les instigateurs des révoltes de Stonewall, premier mouvement de contestations contre la violence policière perpétrée contre la population homosexuelle. Beaucoup de femmes transsexuelles travaillaient dans les bars gais de l'époque, puisqu'être personificateur féminin (communément appelé dragqueen aujourd'hui) était l'une des rares avenues professionnelles qui leur étaient possibles de suivre.

### Historique des luttes pour la reconnaissance des droits

Au Canada l'on parle généralement de l'année 1969 comme d'une année des plus importantes pour les communautés homosexuelles, alors que les pratiques homosexuelles ont été décriminalisées partout au pays. Mais le Bill omnibus adopté au Parlement canadien cette année-là représente également une grande avancée pour les communautés transsexuelles et transgenres : le code criminel n'interdisait plus aux personnes de sexe masculin de sortir dans la rue habillé en femme. Il est important de noter à ce stade-ci que, s'il était interdit aux « hommes » de s'habiller en femme, l'inverse n'était pas interdit par la loi. Bien qu'une « femme » habillée en homme était mal vue par la société, ce n'était plus illégal depuis longtemps.

Pour les femmes transsexuelles et transgenres (quoique cette dernière appellation n'était pas encore connue à l'époque), ce fut un changement majeur : à l'instar de leurs confrères masculins, elles pouvaient enfin vivre au plein jour leur identité, sans être criminalisées pour s'être travesties ou encore être accusées de pratiques homosexuelles.

Toutefois, ce n'était que le premier pas d'une très longue lutte pour obtenir la pleine égalité juridique qui n'est toujours pas entièrement acquise 43 ans plus tard. Contrairement aux communautés lesbiennes, gaies et bisexuelles qui ont vu une amélioration relativement constante de leurs droits, l'évolution des droits des personnes transsexuelles et transgenres est plutôt chaotique, alors que les gains ont été à plusieurs reprises suivis de reculs.

Les personnes trans se battent pour la défense de leurs droits depuis les années 1970 où certaines d'entre elles ont entamé les premières poursuites judiciaires contre des employeurs ou des propriétaires discriminants ou encore, contre des institutions financières qui refusaient de leur ouvrir un compte en raison de l'écart entre leur apparence et leurs pièces d'identité. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a reçu sa première plainte concernant un dossier trans en 1982, cause qui a été gagnée par la plaignante qui s'était vue offrir un refus de service par un restaurateur montréalais.

Si entre 1969 et 1977 il était relativement facile d'effectuer un changement de prénom, puisqu'il n'y avait pas de registre unifié, le tout devint beaucoup plus compliqué à partir de 1977. Avec la modification du code civil, qui liait désormais le changement de prénom aux chirurgies de réassignation sexuelle pour les personnes transsexuelles, cette nouvelle législation

portait alors une grave atteinte aux personnes trans non opérées, qui ne pouvaient donc plus légaliser l'emploi de leur nouveau prénom.

Ces personnes transsexuelles se retrouvaient ainsi dans un cercle vicieux : elles n'avaient pas d'identité légale correspondant à leur sexe identitaire, elles n'avaient ainsi plus d'accès à un marché du travail hautement discriminant à l'époque, et par le fait même, elles n'avaient pas accès à la chirurgie qui n'était pas payée par la RAMQ et ne pouvaient donc pas changer leurs papiers d'identité.

Si par la suite le gouvernement du Québec a permis que les chirurgies de réassignation sexuelle soient défrayées par la Régie de l'Assurance maladie du Québec, celui-ci cesse de le faire abruptement en 1984 dans le cadre de compressions budgétaires.

Il faudra attendre 1999, et une poursuite judiciaire contre l'État civil du Québec afin que le changement de prénom ne soit plus lié au changement de sexe. Toutefois il ne sera possible que d'ajouter un prénom au certificat de naissance, laissant en place tous les autres prénoms liés au sexe de naissance. Pour ce faire, il faudra que la personne démontre qu'elle utilise couramment ce prénom depuis au moins 5 ans. Ce n'est qu'en 2006 que la réglementation a été assouplie et qu'un changement complet de prénoms a pu être accordé aux personnes transsexuelles et transgenres.

Quant à un accès aux chirurgies de réassignation sexuelle défrayées par la RAMQ, il faudra attendre 2009 pour qu'il soit accordé. Toutefois, ce n'est pas un accès complet puisque que le suivi thérapeutique précédant les chirurgies n'est pas défrayé, empêchant les personnes transsexuelles à faible revenu d'y accéder.

Sur le plan communautaire, le premier organisme trans, l'Association des transsexuels du Québec (ATQ) a vu le jour en 1980. L'Assistance santé travesti(e)s et transsexuel(le)s du Québec (ASTT(e)Q), a vu le jour au milieu des années 1990 et le 2110 Center for Gender Advocacy a alors élargi ses services pour y inclure les personnes trans, devenant ainsi le principal point de service des personnes trans anglophones. Le tournant des années 2000 a vu la naissance de groupes jeunesse LGBT offrant des services aux personnes trans tels que Projet 10 et AlterHéros. C'est à la fin des années 2000 que le groupe PolitiQ queers solidaires a vu le jour et a mis sur pied son propre comité d'activisme trans. C'est en 2006, alors qu'elle devient le Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) que la Table de concertation des lesbiennes et des gais du Québec (TCLGQ) ajoute la défense des personnes transsexuelles et transgenres à sa mission.

C'est d'ailleurs à l'initiative de cette dernière qu'avaient eu lieu les premiers États généraux réellement LGBT avec l'inclusion des réalités trans. Après 30 ans de luttes parallèles, il y avait enfin une reconnaissance du besoin, en défense de droits, d'unir les forces afin que toutes les réalités LGBT soient défendues de front.

Mais cet arrimage ne s'est pas concrétisé facilement. En 2005, la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ) s'était vu confié un mandat par le ministère de la Justice qui venait d'en hériter; Il s'agissait des travaux du groupe de travail mixte de lutte contre l'homophobie auxquels les communautés trans ont été éventuellement intégrées. Par contre, seule une partie de leurs revendications se sont retrouvées dans le rapport qui a été publié en



mars 2007 intitulé : De l'égalité juridique à l'égalité sociale. Puisque la première la première Politique québécoise de lutte contre l'homophobie et le premier Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie découlaient des recommandations du rapport de la CDPDJ, une partie des revendications des personnes trans ne s'y retrouvaient malheureusement pas.

## **L'impact des discriminations**

Avant de poursuivre plus loin, il appert important de dresser un bref bilan de l'impact qu'a sur les personnes trans cette discrimination sociale, médicale et légale.

L'étude ontarienne Transpulse (voir en annexe) une des plus importantes à avoir été réalisée au Canada, rapporte que 77% des répondants ont sérieusement envisagés le suicide, 43% d'entres eux ont fait au moins une tentative dont 27% dans l'année précédent l'accès aux services médicaux et sociaux essentiels à leur transition et leur adaptation sociale.

À cela, nous pouvons ajouter que 20 % des personnes trans ont rapporté avoir été la cible d'agressions physiques ou sexuelles et 34 % rapportent avoir été victimes de harcèlement ou de menaces verbales.

De plus, il est important de considérer que la discrimination envers les personne trans est telle que seulement un tiers d'entre elles ont la chance de travailler à temps plein et un autre 15 % ont un emploi à temps partiel. Une personne trans sur cinq est au chômage ou reçoit des prestations d'aide sociale. Un quart sont étudiants, et 3 % sont à la retraite.

## **Un regard vers l'avenir**

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Lors du lancement du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie, en mai 2011, le ministre de la Justice, M. Jean-Marc Fournier, a exprimé sa grande sensibilité aux questions trans. Le Conseil québécois des gais et lesbiennes a ensuite contacté les organismes trans ou offrant une partie de leurs services aux personnes trans afin de former un comité dont il assurerait la coordination.

Après 11 mois de travaux visant à former ce comité et à travailler sur une base de revendications communes qui ferait consensus au sein des communautés trans, nous vous présentons donc aujourd'hui ce plan de revendication trans. Vous y retrouverez l'ensemble des revendications qui font consensus au sein de nos communautés, un lexique comprenant les définitions en lien avec les communautés trans et qui font également consensus, ainsi qu'une annexe comprenant plusieurs documents et liens vers des documents qui sauront donner de l'information complémentaire afin de bien saisir et comprendre les réalités des personnes transsexuelles et transgenres.

À la lecture de ce Plan de revendication trans il est important d'avoir à l'esprit deux éléments essentiels. Dans un premier temps, ce document se veut un complément au Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie qui contient déjà plusieurs mesures concernant les personnes transsexuelles et transgenre. Ainsi, vous trouverez dans ce Plan de revendications toutes les revendications que nous défendons depuis 2005, mais qui ne se

retrouvent par dans le Plan d'action. Dans un second temps, à l'image du Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie, ce Plan de revendications va au-delà de l'atteinte de l'égalité juridique et réclame des actions dont l'objectif est de participer à l'atteinte de l'égalité sociale des personnes trans.

Nous estimons que si ces mesures présentées dans ce document sont mises en branle au cours des prochaines années, nous pourrons observer un changement profond des mentalités envers les membres des communautés trans, permettant ainsi à ce segment délaissé de la population de vivre sa citoyenneté pleinement et égalitairement. L'urgence est là. Quand on sait que près de 27% des personnes trans en attente de services adéquats ont commis une tentative de suicide, la mise en application rapide de ce Plan de revendications trans saura assurément sauver des vies.

# PLAN DE REVENDICATIONS TRANS

## 1. Revendications transversales

- 1.1. Reconnaître les expertises développées par les groupes et organismes destinés aux personnes transsexuelles et transgenres.
- 1.2. Consulter les groupes et organismes destinés aux personnes transsexuelles et transgenres dans la mise sur pied de politiques qui les concernent directement.
- 1.3. Reconnaître et permettre l'utilisation du prénom usuel de toute personne transsexuelle ou transgenre dans toutes ses relations avec tous les ministères du gouvernement du Québec sans obligation de changement légal.

## 2. Justice et droits

- 2.1. Inclure dans l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, les termes identité sexuelle et expression de genre comme motif de discrimination prohibé.  
  
« 10. Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, **l'identité sexuelle et l'expression de genre**, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap. »
- 2.2. Revoir en profondeur les règles à l'état civil permettant un changement de prénom et un changement de sexe :
  - 2.2.1. Faciliter le changement de prénom.
  - 2.2.2. Réviser les normes de publications des changements apportés à l'état civil pour les personnes transsexuelles et transgenres.
  - 2.2.3. Faciliter le changement de prénom et de sexe pour les personnes immigrantes.
  - 2.2.4. Permettre le changement de sexe sans devoir subir d'intervention chirurgicale.
  - 2.2.5. Faire en sorte que le changement de nom et le changement de sexe de tout document produit par l'État civil (certificat de mariage, de naissance pour les enfants, etc.) puissent être en accord avec les modifications apportées au certificat de naissance.

2.2.6. Élimination des coûts reliés aux changements de prénoms à l'État Civil et dans les différents bureaux et organismes gouvernementaux.

2.3. Former le personnel de l'État civil aux réalités des personnes transsexuelles et transgenres et adapter un code de conduite respectueux de cette clientèle.

2.4. Former le personnel de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse aux réalités des personnes transsexuelles et transgenres et adapter un code de conduite respectueux de cette clientèle.

### **3. Financement**

3.1. Assurer le financement des organismes dont la mission principale est de desservir les personnes transsexuelles et transgenres.

3.2. Financer le développement d'initiatives régionales afin de desservir les personnes transsexuelles et transgenres.

### **4. Santé et services sociaux**

4.1. Adapter les soins de santé et de services sociaux aux protocoles du Standards of Care, développé par la WPATH (World Professional Association for Transgender Health).

4.2. Former le personnel du réseau de la santé aux réalités des personnes transsexuelles et transgenres et adapter un code de conduite respectueux envers elles.

4.3. S'assurer que les personnes transsexuelles et transgenres aient un accès défrayé par la RAMQ à tous les soins de santé nécessaires à leur transition, incluant les frais d'évaluation et de suivi psychologique obligatoire.

4.4. S'assurer que les soins spécialisés destinés aux personnes transsexuelles et transgenres puissent être dispensés dans toutes les régions du Québec.

4.5. Développer un système de formation continue des médecins, psychologues, infirmières et autres personnels de la santé pour offrir des soins adéquats aux personnes transsexuelles et transgenres.

4.6. S'assurer que l'identité de genre ne soit pas une raison de refus pour offrir des soins de santé généraux n'ayant aucun lien avec la transsexualité ou le transgenrisme.

4.7. Financer la réalisation d'études approfondies sur les effets de l'hormonothérapie sur les personnes transsexuelles.

- 4.8. S'assurer que les services d'accueil, de soins et d'hébergement (notamment les centres de femmes) soient en mesure d'accueillir toute personne transsexuelle ou transgenre demandant leurs services.
- 4.9. S'assurer que les centres de désintoxication soient adaptés et leur personnel formé pour accueillir les personnes transsexuelles et transgenres.

## **5. Éducation**

- 5.1. Interpeller les milieux universitaires afin que les informations et la matière touchant l'identité de genre données en classe soient les plus récentes disponibles afin de mettre fin au problème éthique par lequel des professionnels de la santé qui traitent les personnes transsexuelles et transgenres à partir de données scientifiques qui ne sont pas à jour.

## **6. Sécurité publique**

- 6.1. Permettre aux personnes transsexuelles et transgenres d'être fouillées par des représentants des forces de l'ordre du sexe de leur choix.
- 6.2. S'assurer que tous les détenus transsexuels et transgenres puissent recevoir les soins de santé que leur condition requiert durant tout leur séjour en centre de détention.
- 6.3. Procéder à une évaluation complète du système carcéral provincial afin de trouver des solutions qui offriraient un maximum de sécurité aux personnes transsexuelles et transgenres incarcérées.
- 6.4. Procéder à une évaluation similaire pour les centres de transition suivant la libération.
- 6.5. S'assurer que le personnel des services correctionnels obtienne la formation adéquate afin de savoir accueillir et traiter avec respect les personnes transsexuelles et transgenres.

## **7. Travail**

- 7.1. Développer des ressources pour les employeurs et les syndicats qui leur permettront de faciliter les transitions en milieu de travail des personnes transsexuelles et transgenres.
- 7.2. Développer des ressources visant à aider les personnes transsexuelles et transgenres à effectuer leur transition en milieu de travail.
- 7.3. Sensibiliser les employeurs et les syndicats aux devoirs et responsabilités qu'ils ont envers les personnes transsexuelles et transgenres.

## **ANNEXES**

Nous offrons ici plusieurs sources d'information supplémentaires afin que le lecteur ou la lectrice puisse se faire une idée plus large des problématiques abordées dans ce document. Vous les retrouverez classées dans les mêmes catégories que celles utilisées dans le Plan de revendications trans.

Le lecteur ou la lectrice comprendra rapidement que s'il y a autant de sources de langue anglaise issues de diverses régions du Canada et si peu de sources de langue française, cela démontre l'urgence d'effectuer des études québécoises sur ces questions.

### **Documents généralistes**

#### **Caractéristiques du sexe social des Ontariennes et Ontariens Trans**

<http://transpulseproject.ca/documents/E4French.pdf>

#### **Je m'engage : manuel pour les professionnels de la santé et des services sociaux qui travaillent avec des personnes trans**

<http://santetranshealth.org/jemengage/>

### **Justice et droits**

#### **An Introduction to Transgendered Women: An Equality Analysis**

<http://www.barbarafindlay.com/articles/42.pdf>

### **Santé et services sociaux**

#### **Transpulse**

<http://www.transpulseproject.ca/index.html>

#### **Revue canadienne de santé mentale communautaire/Dossier identité de genre**

<http://cjcmmh.metapress.com/app/home/issue.asp?referrer=parent&backto=journal,1,63;linkinpublicationresults,1:120150,1>

#### **Standards of Care for the Health of Transsexual, Transgender, and Gender Nonconforming People**

<http://www.wpath.org/documents/Standards%20of%20Care%20V7%20-%202011%20WPATH.pdf>

#### **Vancouver Transgender Health Program**

<http://transhealth.vch.ca/resources/careguidelines.html>

#### **Depression in Male-to-Female Transgender Ontarians**

<http://cjcmh.metapress.com/app/home/contribution.asp?referrer=parent&backto=issue,9,12;journal,1,63;linkingpublicationresults,1:120150,1>

### **Dix choses à savoir sur les trans et le VIH**

[www.vih.org/20100830/dix-choses-a-savoir-sur-trans-et-vih-16855](http://www.vih.org/20100830/dix-choses-a-savoir-sur-trans-et-vih-16855)

### **Les communautés trans en Ontario et le suicide: la transphobie est mauvaise pour notre santé**

<http://transpulseproject.ca/documents/E2French.pdf>

## **Éducation**

### **Question et réponses : l'identité sexuelle à l'école**

<http://www.phac-aspc.gc.ca/publicat/qagis-qrise/pdf/qagis-qrise-fra.pdf>

## **Sécurité publique**

### **Trans People in the criminal justice system : A guide for criminal justice personnel**

[www.transalliancesociety.org/education/documents/04crimjustmanual.pdf](http://www.transalliancesociety.org/education/documents/04crimjustmanual.pdf)

### **HIV/AIDS in the male-to-female transsexual and transgendered prison population: A comprehensive strategy**

[http://pasan.org/Toolkits/T-S\\_&\\_T-G\\_in\\_Prison.pdf](http://pasan.org/Toolkits/T-S_&_T-G_in_Prison.pdf)

## **Travail**

### **La discrimination au travail et les défis d'emploi pour les personnes trans en Ontario**

<http://transpulseproject.ca/documents/E3French.pdf>

